Nations Unies

S/PV.7245



Conseil de sécurité

Soixante-neuvième année

Provisoire

7245e séance

Mardi 19 août 2014, à 15 heures

New York

Président :	Sir Mark Lyall Grant	(Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)
Membres :	Argentine	M. Oyarzábal
	Australie	M. Bliss
	Chili	M. Barros Melet
	Chine	M. Zhao Yong
	États-Unis d'Amérique	M. Dunn
	Fédération de Russie	M. Pankin
	France	M. Lamek
	Jordanie	M. Hmoud
	Lituanie	Mme Murmokaitė
	Luxembourg	Mme Lucas
	Nigéria	M. Adamu
	République de Corée	M. Oh Joon
	Rwanda	M. Nduhungirehe
	Tchad	M. Cherif

Ordre du jour

Mission du Conseil de sécurité

Exposé de la mission du Conseil de sécurité en Europe et en Afrique (8-14 août 2014)

14-51043 (F)





La séance est ouverte à 15 heures.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Mission du Conseil de sécurité

Exposé de la mission du Conseil de sécurité en Europe et en Afrique (8-14 août 2014)

Le Président (*parle en anglais*) : À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra les exposés des représentants de l'Australie, du Chili, des États-Unis d'Amérique et de ma propre délégation, concernant la mission du Conseil de sécurité en Europe et en Afrique.

M. Bliss (Australie) (*parle en anglais*) : Il m'est agréable de présenter un bref rapport sur la visite effectuée par le Conseil de sécurité les 9 et 10 août en Belgique, première étape de notre récente visite en Europe et en Afrique. L'objet de notre déplacement en Belgique était de commémorer le centenaire du début de la Première Guerre mondiale, de rendre hommage à tous ceux qui se sont sacrifiés pour servir leurs pays pendant ce conflit, et de tirer dudit conflit des enseignements qui pourraient aider le Conseil de sécurité à s'acquitter de son mandat de maintien de la paix et de la sécurité internationales.

C'est par la ville de Dinant, où un massacre a été perpétré au commencement de la Première Guerre mondiale, que nous avons entamé notre voyage avec solennité. Le 23 août 1914, 674 civils ont été tués dans une attaque délibérée par les forces d'invasion allemandes. Le Conseil a visité le musée qui commémore cet épisode et y a appris que, en 2001, 87 ans après l'événement, une cérémonie de réconciliation avait eu lieu, au cours de laquelle l'Allemagne avait présenté ses excuses officielles à la population de Dinant pour cette attaque.

La visite du Conseil à la ville de Louvain a souligné l'importance cruciale que revêt la protection du patrimoine culturel en période de conflit armé. En août 1914, la destruction délibérée de la bibliothèque de l'Université de Louvain, vieille de 600 ans, et de son exceptionnelle collection de 300 000 volumes, avait choqué le monde. C'est dans cet édifice magnifiquement reconstruit que s'est tenue une riche discussion entre les membres du Conseil et des universitaires sur les enseignements de la Première Guerre mondiale, la prévention des conflits et les différentes approches de la réconciliation.

Le 9 août au soir à Ypres, la cérémonie du « Last Post », à la Porte de Menin, fut une révélation. Cette cérémonie brève et puissante, qui consiste à jouer le *Last Post*, à réciter un hommage à ceux qui sont tombés pendant la Première Guerre mondiale, et à déposer des couronnes de fleurs, se déroule tous les soirs sans exception depuis 1928 – remarquable commémoration par la population d'Ypres et de Belgique. En déposant une gerbe au nom du Conseil de sécurité, l'Australie et le Royaume-Uni ont officiellement rendu hommage aux vies perdues pendant ce conflit.

La visite du Conseil au cimetière militaire de Lijssenthoek, non loin d'Ypres, le 10 août, a mis en exergue les effroyables répercussions des conflits armés. Ce cimetière militaire contient les sépultures de plus de 10 700 soldats tués au cours de la Première Guerre mondiale. Une visite au musée In Flanders Fields a apporté une illustration supplémentaire de l'ampleur de la destruction semée par ce conflit, et nous a cruellement rappelé que, bien que la Première Guerre mondiale ait été surnommée la « der des der », les 100 années qui ont suivi ont été régulièrement ponctuées par des conflits armés.

La dernière étape de notre déplacement en Belgique – la visite de la base militaire de Poelkapelle, où des armes chimiques datant de la Première Guerre mondiale continuent à ce jour d'être démantelées et détruites – a permis de souligner l'effet dévastateur de ces armes. Près de 100 ans après leur première utilisation, des explosifs de la Première Guerre mondiale continuent chaque jour d'être découverts. Cela a rappelé au Conseil de manière très opportune la nécessité de veiller à l'élimination complète de toutes les armes chimiques et de renforcer l'interdiction absolue du recours à ces armes.

La visite effectuée par le Conseil en Belgique lui a rappelé avec force la vanité inhérente aux conflits armés et l'ampleur inouïe des pertes humaines subies pendant la Première Guerre mondiale. Le Conseil a été témoin de la remarquable volonté de mémoire du peuple belge et a vu l'importance de préserver le patrimoine culturel. Il nous aurait été impossible de ne pas rappeler la première ligne du préambule de la Charte des Nations Unies – « préserver les générations futures du fléau de la guerre qui deux fois en l'espace d'une vie humaine a infligé à l'humanité d'indicibles souffrances ». Surtout, cela nous a incités à réfléchir à ce que le Conseil peut faire de plus pour s'acquitter efficacement de ses responsabilités en matière de prévention des conflits.

Pour terminer, je voudrais, au nom du Conseil, remercier sincèrement le Gouvernement et le peuple belges, les maires de Dinant, de Louvain et d'Ypres, la Représentante permanente de la Belgique, l'Ambassadrice Frankinet, ainsi que sa Mission, et nos collègues du Secrétariat qui ont facilité notre visite. Je voudrais également remercier le Royaume-Uni d'avoir organisé cette visite et d'avoir donné à l'Australie le privilège d'en codiriger l'étape belge.

M. Barros Melet (Chili) (*parle en espagnol*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de votre leadership, et je remercie la Division des affaires du Conseil de sécurité, qui a rendu possible cette mission historique.

Je vais maintenant présenter un rapport au nom des délégations du Chili et du Luxembourg, qui ont codirigé la mission du Conseil de sécurité pendant sa visite à La Haye.

Le lundi 11 août, les membres du Conseil de sécurité ont organisé une réunion au Palais de la Paix, à La Haye, où ils ont pu échanger des idées avec le juge Peter Tomka, Président de la Cour internationale de Justice, et les juges Christopher Greenwood, Joan E. Donoghue, Giorgio Gaja et Julia Sebutinde, ainsi qu'avec le Greffier de la Cour, M. Philippe Couvreur. L'objectif de cette réunion était d'exprimer l'appui du Conseil de sécurité aux travaux de la Cour internationale de Justice et de recevoir les dernières informations concernant ses affaires en instance et autres développements. Le Chili, qui coprésidait la réunion, a apprécié cette occasion d'échanges actifs entre les membres de ces deux organes principaux.

Le Président de la Cour internationale de Justice nous a remerciés de cette visite, indiquant que la Cour appuyait les travaux du Conseil de sécurité par la voie du droit international, en renvoyant à l'évolution actuelle et passée des affaires dont la Cour a connu. Il a souligné qu'en plus des sujets traditionnels tels que la souveraineté et les questions de délimitation des frontières, la Cour s'était également attachée à l'examen de questions nouvelles.

La discussion a porté sur la question de la reconnaissance par les États Membres de la compétence obligatoire de la Cour et de l'exécution de ses décisions, ce à quoi les interlocuteurs de la Cour ont ajouté qu'une grande partie des décisions rendues par la Cour étaient immédiatement exécutées, en donnant des exemples de décisions de la Cour récemment exécutées avec succès. Certains membres du Conseil ont voulu en savoir davantage sur les relations de la Cour avec d'autres tribunaux internationaux, comme la Cour pénale internationale et le Tribunal international du droit de la mer. D'autres ont évoqué les fonctions consultatives de la Cour internationale de Justice.

Les membres du Conseil de sécurité ont réaffirmé leur appui aux travaux de la Cour et souligné qu'il importait de poursuivre cette coopération au moyen de réunions similaires, dont la prochaine pourrait se tenir à New York.

Par la suite, les membres du Conseil de sécurité ont tenu une réunion avec les juges et les représentants des tribunaux pénaux internationaux et d'autres tribunaux basés à La Haye créés en vertu d'un mandat du Conseil de sécurité ou avec son appui. Le but de cette réunion était de réaffirmer la relation du Conseil de sécurité avec ces tribunaux et d'obtenir de première main des informations actualisées sur leurs activités. Le Chili, en sa qualité de co-président de cette réunion, a attiré l'attention sur les travaux de ces tribunaux, qui ont contribué au développement d'un domaine spécifique du droit pénal international et à la lutte contre l'impunité.

Le Président du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie a déclaré que la création des tribunaux spéciaux représentait un engagement du Conseil de sécurité en faveur de la justice internationale et a évoqué également la stratégie d'achèvement des travaux du Tribunal. Le Président du Tribunal spécial pour le Liban, quant à lui, a indiqué que les travaux de ce Tribunal étaient liés au renforcement de l'état de droit et à la lutte contre le terrorisme, sous l'angle de la justice internationale. En ce qui concerne le Tribunal spécial résiduel pour la Sierra Leone, les interlocuteurs ont évoqué les défis auxquels ils sont confrontés actuellement. La question du financement des tribunaux a été abordée, et il y a eu un échange de vues sur l'indépendance des tribunaux. Les membres du Conseil de sécurité, les juges et les représentants des tribunaux se sont réjouis à la perspective de poursuivre leur coopération.

Les membres du Conseil de sécurité se sont entretenus avec le Président de la Cour pénale internationale, le juge Sang-Hyun Song, le Procureur adjoint de la Cour, M. James Stewart, et le Secrétaire de la Cour, M. Herman von Hebel, qui étaient accompagnés du Chef de cabinet du Président et du Chef de la Division de la compétence, de la complémentarité et de la coopération. Cette réunion avait pour objet de réaffirmer

la relation entre le Conseil de sécurité et la Cour pénale internationale, d'obtenir des informations actualisées sur les travaux de la Cour et d'examiner la situation en ce qui concerne l'interaction entre le Conseil de sécurité et la Cour. Le Président Song a mis en exergue la contribution de la Cour pénale internationale à la lutte contre l'impunité et à la prévention des atrocités massives. Il a fait valoir que le Conseil de sécurité pourrait mettre à profit son prestige sans égal à l'appui de la Cour et du système international de justice.

Les trois interlocuteurs de la Cour ont fait porter leurs observations sur diverses propositions visant à resserrer la coopération entre le Conseil de sécurité et la Cour pénale internationale. Ils ont souligné l'importance d'un développement de la communication entre les deux organes, en particulier lorsque le Conseil de sécurité est saisi de situations qui font l'objet d'un examen préliminaire de la Cour. Ils ont également fait valoir qu'il serait opportun d'associer la Cour aux débats thématiques du Conseil, en particulier lorsqu'ils portent sur les questions de la violence sexuelle en période de conflit ou du sort des enfants en temps de conflit armé. L'amélioration de la communication sur les questions liées aux sanctions et les situations dans divers pays pourrait permettre de renforcer la synergie entre les mandats du Conseil de sécurité et de la Cour par rapport à la situation actuelle. Les interlocuteurs de la Cour ont souligné la nécessité d'un appui efficace du Conseil à la mise en œuvre des résolutions prévoyant une saisine de la Cour pénale internationale. Il est évident que la Cour est tributaire de la coopération des États Membres.

Nos interlocuteurs ont manifesté leur satisfaction à l'égard de l'appui exprimé à la justice internationale et aux travaux de la Cour dans les mandats confiés par le Conseil de sécurité à des missions comme la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo et la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine.

Enfin, ils se sont dits favorables à toute initiative du Conseil de sécurité visant à appuyer les demandes de coopération de la Cour. Ils ont rappelé que la Cour avait adressé plusieurs communications au Conseil aux fins de la vérification des cas de non-coopération d'États Membres, qui ont toutes trait à la situation au Darfour.

Les membres du Conseil de sécurité ont eu un entretien avec la Directrice générale adjointe de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), qui était accompagnée du Chef de cabinet du Directeur général de l'OIAC et de M. Malik Azhar Ellahi, Conseiller politique du Directeur général et chef de la mission d'enquête concernant les allégations d'emploi de produits chimiques toxiques en Syrie, notamment de chlore. L'objet de cette réunion était de remercier l'OIAC, au nom du Conseil de sécurité, pour sa coopération étroite avec les Nations Unies, illustrée par la mission conjointe ONU-OIAC établie aux fins de la mise en œuvre de la résolution 2118 (2013), et d'obtenir des informations actualisées sur les progrès réalisés dans l'élimination du programme d'armes chimiques de la République arabe syrienne.

La Directrice générale adjointe de l'OIAC a remercié le Conseil de ses félicitations et l'a informé de l'évolution de la situation concernant le démantèlement et la destruction des armes chimiques en Syrie. En réponse aux questions soulevées par les membres du Conseil concernant les délais fixés pour la destruction des 12 installations de fabrication d'armes chimiques, nos interlocuteurs ont déclaré que le processus de destruction serait achevé d'ici au premier trimestre de 2015, tout en précisant qu'il s'agissait d'une opération complexe. Il reste encore beaucoup à faire, et le Directeur général de l'OIAC continuera à fournir des informations actualisées sur ces activités dans ses rapports au Conseil de sécurité. L'appui de l'ONU demeure nécessaire pour la gestion des questions de sécurité.

La Directrice générale adjointe a souligné qu'il y avait beaucoup d'enseignements à tirer de la mission conjointe ONU-OIAC. La mission d'établissement des faits de l'OIAC concernant les allégations d'emploi de produits chimiques toxiques, notamment de chlore, poursuit sa tâche et l'on attend un rapport à brève échéance sur la question. D'ici là, la sécurité du personnel de la mission reste la plus haute priorité.

La Directrice générale adjointe a rappelé le mandat clair confié à l'OIAC en Syrie : assurer la destruction complète des armes chimiques, ni plus, ni moins. En plus de la question syrienne, l'Organisation ambitionne une adhésion universelle à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction.

Enfin, les membres du Conseil de sécurité ont cordialement remercié le Gouvernement du Royaume des Pays-Bas de sa généreuse hospitalité et du concours qu'il a apporté à leur premier déplacement à La Haye. À cette occasion, les membres du Conseil de sécurité ont traité de questions d'intérêt commun

avec le Gouvernement néerlandais. Ils ont été reçus par la Secrétaire générale du Ministère des affaires étrangères des Pays-Bas, S. E. Mme Renée Jones-Bos, puis par le Premier Ministre, S. E. M. Mark Rutte, qui a remercié le Conseil de sécurité de l'adoption de la résolution 2166 (2014) suite à la destruction, en Ukraine, de l'avion assurant le vol MH 17 de la Malaysia Airlines.

En mémoire des victimes de la destruction en vol de l'avion de la Malaysia Airlines, les membres du Conseil de sécurité ont exprimé leurs sincères condoléances aux familles et déposé une gerbe au monument commémoratif du vol MH 17 à l'aéroport de Schiphol, avant de s'envoler pour l'Afrique.

M. Dunn (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je vous remercie d'avoir convoqué cette séance aujourd'hui et d'avoir pris l'initiative d'organiser cette très estimable mission du Conseil de sécurité. Au nom de notre Ambassadrice, Mme Power, je voudrais remercier tous les membres du Conseil de leur contribution à ce voyage, opportun et constructif, au Soudan du Sud. Je voudrais remercier en particulier l'Ambassadeur Gasana et la délégation rwandaise du solide partenariat qu'ils ont composé avec nous en tant que co-présidents de cette partie du voyage.

Le Conseil est un ami de longue date du Soudan du Sud. Il n'est que justice, par conséquent, de qualifier ce voyage de visite d'urgence au chevet de ce pays, étant donné la crise politique, humanitaire et sécuritaire de plus en plus grave qu'il traverse. En l'espace de moins de 24 heures, sur le terrain, nous avons pu entendre de nombreuses parties prenantes et exprimer les préoccupations du Conseil sur la tournure prise par les événements.

Nous avons eu des échanges francs et directs avec le Président Kiir et Riek Machar et avec leurs principaux conseillers, et leur avons transmis plusieurs messages clefs, à savoir notamment qu'il n'y a pas de solution militaire et que les combats doivent cesser; qu'il est temps de reprendre les pourparlers de paix sous l'égide de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et d'élaborer des plans pour la formation d'un gouvernement provisoire d'unité nationale; que les auteurs de violations des droits de l'homme devront répondre de leurs actes; et qu'il faut respecter la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) et coopérer avec elle, y compris en n'entravant pas l'accès humanitaire. Nous avons aussi indiqué clairement que le Conseil était prêt à imposer des conséquences à tous ceux qui entraveraient le processus de paix. À l'issue de ces discussions, il s'est créé un sentiment d'espoir mais non pas de confiance dans la capacité de ces dirigeants à prendre des mesures positives.

Au cours d'une des étapes les plus marquantes de notre voyage, le Conseil a parcouru plus de 500 kilomètres vers le nord, vers Malakal, pour constater directement la situation des personnes déplacées. Imaginez plus de 17 000 civils de toutes origines ethniques ou sociales vivant dans des conditions extrêmement difficiles dans un camp de protection des civils de la MINUSS. Nous avons été frappés par leur résilience au cours des entretiens qu'ils ont eus avec le Conseil sur la politique, la sécurité et le leadership des femmes, tout en plaidant en faveur de la paix.

Nous avons également entendu des messages très clairs des dirigeants religieux, d'organisations de la société civile et de groupes de femmes lors d'une réunion tenue à Djouba. Au cours de ce dialogue, ces dirigeants ont souligné qu'il importait de tenir des pourparlers politiques ouverts à tous. Ils ont également appelé leurs propres dirigeants à autoriser l'accès humanitaire afin de lutter contre la malnutrition aiguë, à s'engager à juger les responsables de crimes et à mettre fin maintenant à la guerre.

Qu'il me soit permis de conclure mon exposé sur le Soudan du Sud en signalant que la nouvelle Représentante spéciale du Secrétaire général, Mme Margrethe Løj, a pris ses nouvelles fonctions avant de commencer officiellement son travail le 1er septembre. Nous avons été en mesure de lui accorder tout notre appui pendant la durée de notre visite. Nous avons également pu rencontrer le nouveau Commandant de la Force de la MINUSS, le général de corps d'armée Johannes Tesfamariumn, et voir nos pays fournisseurs de contingents à l'œuvre. Nous avons également entendu un exposé des Représentants spéciaux adjoints du Secrétaire général, Raisedon Zenenga et Toby Lanzer, sur les opérations de la MINUSS et sur la situation humanitaire. Nous tenions donc à remercier tous les membres de la MINUSS pour leur travail courageux et à leur dire qu'ils avaient le plein appui du Conseil.

Avant de terminer, je voudrais dire que le Conseil a également profité de son passage à Nairobi pour rencontrer le Président du Kenya, M. Kenyatta, et pour tenir une réunion conjointe avec les ministres et les représentants de l'IGAD pour discuter de la situation au Soudan du Sud et en Somalie. Ces deux réunions ont été très informatives, et nous continuons à travailler de près

avec la région en vue d'instaurer la paix et la sécurité dans ces deux pays.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant du Royaume-Uni.

L'étape somalienne de notre voyage a été codirigée par le Royaume-Uni et le Nigéria. Cette visite a porté sur les progrès réalisés en vue de la tenue des élections en 2016, notamment la participation des femmes; la situation en matière de sécurité, en particulier la campagne contre les Chabab; et la situation humanitaire. C'est la première visite effectuée par le Conseil en Somalie depuis 1994.

Le Président Hassan Sheikh Mohamud, le Premier Ministre Abdiwali Sheikh Ahmed et le Président du Parlement, Mohamed Osman Jawari, ont réservé un accueil chaleureux à cette visite historique et ont qualifié l'ONU de contributeur clef à la protection de la souveraineté de la Somalie. Les membres du Conseil ont salué les progrès réalisés par la Somalie ces deux dernières années. Nous avons souligné l'importance de l'unité du Gouvernement fédéral de la Somalie. Nous avons réitéré qu'il importait que le Gouvernement somalien tienne un référendum sur la Constitution en 2015 et des élections démocratiques en 2016. Nous espérons que le Gouvernement somalien adoptera une législation clef, notamment sur la mise en place d'une commission électorale. Nous rappelons également l'importance de la participation des femmes au processus de paix et de réconciliation.

S'agissant de la situation militaire, les membres du Conseil ont unanimement salué le courage manifesté et les sacrifices consentis par la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) et l'armée nationale somalienne pour rétablir la paix en Somalie. Nous avons réitéré notre détermination à mettre fin à la menace posée par les Chabab à la Somalie et à la région. Nous avons souligné notamment l'importance de la stabilisation et de la prestation de services de base dans les zones reprises aux Chabab. L'AMISOM et le chef de l'Armée nationale somalienne ont informé le Conseil de sécurité de leurs plans pour la prochaine phase de leurs opérations contre les Chabab. Le Commandant de la Force de l'AMISOM a rappelé aux membres du Conseil qu'il fallait fournir des hélicoptères d'attaque pour les opérations contre les Chabab.

Le Gouvernement somalien a fait au Conseil de sécurité le point sur les mesures qu'il avait mises en place pour mieux gérer les flux d'armes. Les membres du Conseil ont alors souligné qu'il importait de respecter les conditions émises par le Conseil s'agissant de la gestion des armes et des munitions.

La Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie a informé le Conseil de sécurité de la situation humanitaire en Somalie. Les membres du Conseil se sont dits préoccupés par le fait que l'appel global humanitaire lancé en faveur de la Somalie a été loin de rallier les fonds nécessaires, et ils se sont engagés à exhorter les États Membres à verser des contributions à ce fonds humanitaire.

C'est pleins d'optimisme que les membres du Conseil de sécurité ont quitté la Somalie. Indéniablement, il reste d'immenses défis à relever, notamment dans le domaine de la sécurité. Mais je crois qu'on peut dire en toute honnêteté que si le Gouvernement respecte les engagements qu'il a pris de gouverner dans l'intérêt de la population et s'il met de côté ses divergences, le peuple somalien pourrait alors jouir de la paix et la prospérités plus grandes qu'il mérite tellement.

Enfin, en ma qualité de Président du Conseil, je saisis la présente occasion pour remercier le Secrétariat et tous les codirigeants pour leur appui à l'organisation de cette visite. Je sais que ces cinq jours ont été très éprouvants, mais je crois que nombre des sujets abordés, dont la prévention des conflits et l'engagement des responsabilités, sont d'une importance vitale pour notre travail ici à New York. Notre visite au Soudan du Sud et en Somalie nous a permis de mieux comprendre dans ces deux zones de conflit une situation dont nous traitons directement au Conseil.

Le Conseil a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 15 h 25.